

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU C.N.P.E. DE CATTENOM**

**DU 18 MAI 2021
EN VISIOCONFERENCE**



Etaient présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- Mme Michèle BEY, Conseillère Départementale du canton de Fameck,
- Mme Martine GILLARD, Conseillère Départementale du canton du Pays Messin,
- Mme Valérie ROMILLY, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entringe,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville », Maire de Kuntzig,
- M. Jean-François MEDVES, Représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom,
- M. Bernard ECCLI, Représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,
- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Marc TABOURET, Représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,
- M. Daniel TROUILLOT, Président de l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Pierre MERTZ, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- Mme Dominique FRIEDRICH-MURGERLI, Direction Générale des Services Départementaux du Département de la Moselle,
- Mme Nadine LA ROSA, Principale du Collège de Cattenom,
- M. Andreas LUDWIG, Adjoint au Maire de Trèves,
- M. Fabian SCHICKER, ADD Trier,
- Mme Marianne RUMMEL, Association Bund Trier,
- M. Thomas JACKL, Directeur de l'Administration du Landkreis Merzig-Wadern,
- M. Björn FINKLER, Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Michael GRITTMANN, Association Bund Landesverband Saarland,

- Mme Myriam HEIRENDT, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Dan MICHELS, Lëtzebuenger Aktiounskomitée géint Atomkraaft,
- M. Ludovic BOCQUET, représentant la Ministre de l'Environnement de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, de la Forêt et du Bien-être animal de la Wallonie,
- M. Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle,
- M. Thierry HEGAY, Sous-Préfet de Thionville,
- Mme Parvine LACOMBE, Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle,
- M. Philippe ROGRON, Directeur des Sécurités, Préfecture de la Moselle,
- M. Sylvain GENY, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), Préfecture de la Moselle,
- Mme Hélène TOBOLA, ARS Grand Est, représentant la Déléguée Territoriale pour la Moselle Mme Lamia HIMER,
- M. Pierre BOIS, Chef de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN),
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,
- M. Yannick SIMONET, Directeur délégué arrêt de tranche du CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Représentant de Greenpeace Luxembourg,
- M. Rachid RIAH, GIM'Est.

Assistaient également :

- M. Yves LHEUREUX, Directeur de l'ANCCLI,
- Mme Valérie DEMET, Chargée de mission à l'ANCCLI,
- Mme Carine ROYER, Directrice Adjointe de la Communication au Département de la Moselle
- Mme Laure THOMAS, Direction de la Communication du Département de la Moselle,
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI de Cattenom,

Étaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Dr. Khalifé KHALIFE, Conseiller Régional Grand Est,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est, Conseillère Départementale – canton de Metzervisse,
- Mme Peggy MAZZERO, Conseillère Départementale du canton d'Algrange,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- Mme Danielle CALCARI-JEAN, Conseillère Départementale du canton de Rombas,
- M. Pierre ZENNER, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- Mme Katia MULLER, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- Mme Pauline LAPOINTE-ZORDAN, Vice-Présidente du Département – canton de Thionville,
- M. Alain REDINGE, Un représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisse,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, Représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, Représentante de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Adjoint au Maire de Yutz
- M. Bernard VEINNANT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Maire de Basse-Ham,

- M. Jean KIEFFER, Représentant de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, Maire de Kédange-sur-Canner,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, Représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- M. Patrice COSTA, Représentant de l'Institut Européen d'Ecologie,
- M. Antonello DORE, Ma Zone Contrôlée,
- M. Didier JUNKER, Représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Stéphane VOGEL, Représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- Mme Anne RIBAYROL-FLESCH, Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
- M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle Métropole Metz, Vice-Président « Commerce »
- M. Laurent WELTER, Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
- Dr Laurent DAP, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
- M. le Landrat SCHATZ, Landkreis Trier-Saarburg,
- M. Dan BIANCALANA, Représentant du SYVICOL, Bourgmestre de la ville de Dudelange,
- M. François KINARD, Bourgmestre de la commune d'Aubange.



Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 9h07 en accueillant les participants.

Elle salue la présence des représentants de la Préfecture, en la personne du Préfet de la Moselle, M. Laurent TOUVET, accompagné du Sous-Préfet de Thionville, M. Thierry HEGAY, de sa Directrice de Cabinet à la Préfecture Mme Parvine LACOMBE, du Directeur des Sécurités, M. Philippe ROGRON ainsi que du Chef du SIDPC, M. Sylvain GENY.

Elle accueille également M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, en poste depuis le 9 octobre 2020, M. Pierre BOIS, Chef de la Division de Strasbourg de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ainsi qu'Yves LHEUREUX, Directeur de l'ANCCLI, qui interviendront lors de la réunion.

La Vice-Présidente tient à saluer l'engagement associatif et la mémoire de deux membres de la CLI décédés : M. Marcel PHILIPPON, membre du collège des associations, Vice-Président de la Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Moselle, décédé le 4 avril 2020, ainsi que le Dr. Bernard PY, membre du collège des associations, Président de l'Association pour la Sauvegarde de la Vallée de la Moselle, décédé le 9 novembre 2020.

1. Nouvelle composition de la CLI de Cattenom

Conformément au décret du 14 mars 2019, la CLI intègre désormais les EPCI du périmètre entre 10 et 20 km.

Par ailleurs, les membres de la Grande Région n'ont plus seulement un statut d'observateur, comme c'est le cas depuis 2012, mais possèdent désormais une voix délibérative et forment un 5e collège.

Ce 5e collège compte également des représentants d'associations (sauf pour la Wallonie), aux côtés des élus et experts déjà présents depuis 2012 (à l'exception du représentant de l'Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion Trier (expert), qui intègre la CLI cette année).

Les membres de la Grande Région ont été nommés par le Ministère des Affaires étrangères.

La Vice-Présidente lit la nouvelle composition de la CLI, qui est inscrite dans un arrêté départemental du 5 mai 2021 (cf. annexe).

Elle explique aux nouveaux membres la triple mission de la CLI, de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Puis, elle demande à la CLI de valider le nouveau règlement intérieur, envoyé par mail aux membres le 12 mai 2021, dont les modifications portent sur la liste des représentants, conséquemment à l'arrêté. Les membres valident le nouveau règlement intérieur.

Enfin, la Vice-Présidente annonce qu'un appel à candidatures pour devenir membre du bureau sera envoyé par mail à l'issue de la réunion. Ce rôle consiste à participer à la préparation des ordres de jour de réunions et au comité de rédaction de la Lettre de la CLI.

2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 7 novembre 2019

M. Bernard ZENNER demande à ce qu'une correction soit effectuée dans le compte-rendu. Au point 3, il est fait mention d'un village orthographié « Dattein ». Le nom de ce village est en réalité « Datteln ».

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 7 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. Roger SPAUTZ s'interroge quant au périmètre de diffusion de la Lettre de la CLI depuis l'élargissement du Plan Particulier d'Intervention (PPI) à 20 km.

La Vice-Présidente répond que la Lettre est diffusée depuis 2020 dans les Mairies et EPCI du nouveau PPI, mais pas dans le périmètre entier de la Grande Région. Elle ajoute que les Lettres sont disponibles en français et en allemand sur le site de la CLI www.moselle.fr/cli et également sur le site de la Grande Région : <http://www.granderegion.net/Institutions/Le-Sommet-en-detail/Les-groupes-de-travail/GT-Energie>

3. Bilan de la sûreté sur le site du CNPE de Cattenom en 2020

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'il présente le bilan de la sûreté sur le site du CNPE de Cattenom en 2020 (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Armand BEMER demande à quels endroits et dans quels types de milieux se déversent les rejets en milieu naturel.

M. Pierre BOIS explique que les déversements mentionnés ont eu lieu à l'intérieur des locaux de l'installation, ont été récupérés dans les installations et n'ont conduit à aucun rejet dans l'environnement.

M. Andreas LUDWIG s'interroge sur les déversements accidentels d'hydrazine et de ferrolin. Il souhaite savoir si ces déversements se font dans la Moselle. Par ailleurs, il questionne l'évolution des émissions de chlorures et de sodium. Si cela signifie plus de déversements, il est d'avis que d'autres solutions plus respectueuses de l'environnement devraient être trouvées.

M. Pierre BOIS explique que les déversements d'hydrazine et de ferrolin se sont produits à l'intérieur de l'installation avant d'être récupérés et traités par les systèmes de rétention du site. Pour autant, l'ASN est d'avis qu'il faut pouvoir les prévenir et éviter les opérations de traitement sur site, ce qui constitue à ses yeux un sujet de vigilance.

Concernant le sujet des chlorures et du sodium, il explique l'augmentation de ces émissions de deux manières :

- les valeurs limites réglementaires des micro-organismes dans les tours aéroréfrigérantes ont été abaissées. Afin de respecter les seuils, des techniques de prévention de prolifération des microorganismes sont prévues.
- le laiton, qui générerait des émissions nocives en cuivre et zinc dans la Moselle, a été remplacé par du titane. En utilisant ce matériau, la nécessité de traitements plus forts contre les micro-organismes est apparue, ce qui a conduit à l'utilisation accrue d'un traitement biocide, qui a lui-même engendré le rejet de plus de chlorures et de sodium dans la Moselle.

Il précise que cette situation traduit un compromis positif en matière de protection de l'environnement.

M. Roger SPAUTZ souhaite connaître la forme juridique de la consultation au sujet de la révision des valeurs limites de rejets dans l'environnement, et savoir comment les pays frontaliers de la Moselle pourront y répondre.

M. Pierre BOIS répond que la consultation sera publiée sur le site de l'ASN et qu'elle sera ouverte aux commentaires du public. Il ajoute qu'un courrier officiel sera adressé aux acteurs institutionnels que sont la CLI, les collectivités locales et les partenaires des autorités étrangères. Il sera possible de répondre directement en ligne ou par voie formelle.

M. Yves LHEUREUX ajoute que le groupe d'experts scientifiques de l'ANCCLI, compétent sur les sujets environnementaux, peut aider la CLI de Cattenom à répondre à la consultation.

Mme Marianne RUMMEL souhaite savoir si les déversements dans l'environnement pourraient être remplacés par une technique d'épuration, afin de réduire l'impact environnemental.

M. Jérôme LE SAINT répond que le traitement à base de monochloramine est le traitement le plus efficace et qu'il est respectueux de l'environnement. Il explique qu'une filtration du sel dans le cadre du traitement biocide n'est pas réalisable sur le site de la centrale car cela nécessiterait la construction de la plus grosse usine de dessalement au monde.

M. Pierre BOIS complète en affirmant que la filtration de sel n'est pas opportune au regard de la doctrine réglementaire, car cela aurait un coût environnemental trop important par rapport au bénéfice obtenu qui serait marginal ; et par ailleurs l'état actuellement prévu des rejets ne présente pas de risque de dommage pour l'environnement. Les techniques utilisées sont jugées optimales, et permettent un compromis environnemental satisfaisant.

4. Actualités du CNPE de Cattenom

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Yannick SIMONET, Directeur délégué Arrêts de Tranche du CNPE de Cattenom, afin qu'ils présentent les actualités du CNPE de Cattenom (voir diaporama correspondant).

La présentation ne fait l'objet d'aucune question.

5. Point sur les améliorations de sûreté réalisées dans le cadre des travaux post-Fukushima

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent les améliorations de sûreté réalisées dans le cadre des travaux post-Fukushima (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ s'inquiète du retard pris par EDF dans la mise en œuvre des améliorations de sûreté dans le cadre des travaux post-Fukushima, et notamment en ce qui concerne les diesels d'ultime secours. Il s'interroge ensuite sur les capacités industrielles de l'entreprise à mettre en œuvre les mesures dans toutes les centrales nucléaires françaises.

M. Pierre BOIS répond que ce point constitue un sujet de vigilance pour l'ASN. A ce stade, le planning établi correspond à l'ambition de départ, et l'ASN s'est dotée de moyens qui lui permettent d'évaluer la robustesse des actions entreprises dans le cadre des réexamens de sûreté périodiques ainsi que la gestion de ces projets par EDF, c'est-à-dire sa capacité à atteindre les objectifs fixés.

M. Jérôme LE SAINT complète en expliquant que les mesures prises permettent effectivement de réévaluer les exigences de sûreté et que les modifications des 3^e visites décennales concourent bien à une augmentation du niveau de sûreté des installations.

Il ajoute qu'EDF a d'ores et déjà sécurisé ses ressources financières pour les travaux à venir : 50 Mds € sont réservés pour les opérations de Grand Carénage sur la période 2015-2025. L'entreprise travaille en parallèle à la préparation des 4^e Visites Décennales des réacteurs de 1300 MW.

La réglementation prévoit que toutes les décisions de poursuite de fonctionnement de réacteurs au-delà de leur 35^e anniversaire fassent l'objet d'enquêtes publiques. A titre d'exemple, la 4^e visite décennale du réacteur 1 de Cattenom démarrera en 2026, ce qui conduira à une enquête publique en 2028 sur la base des conclusions du réexamen. Une information du public sera réalisée en amont.

M. Armand BEMER demande à connaître la gestion de la réserve en eau dont dispose la centrale nucléaire de Cattenom.

M. Jérôme LE SAINT explique que la première réserve d'eau se situe dans le lac de Mirgenbach, juste à côté de la centrale. Son niveau est surveillé en permanence. Il permet de refroidir l'eau avant rejet dans la Moselle, ce qui peut conduire à une élévation de sa température de 1°C.

En cas d'accident, les installations seraient mises à l'arrêt, et le lac du Mirgenbach permettrait de faire fonctionner les systèmes nécessaires au maintien de la sûreté durant une

dizaine de jours. Il poursuit en expliquant le rôle du lac de Pierre Percée dans les Vosges, qui permet de compenser les débits évaporés durant une période d'étiage prolongée, notamment en cas de fortes chaleurs.

6. Réflexions autour du plan d'évacuation des populations riveraines du CNPE de Cattenom / Campagne de distribution des comprimés d'iode / Diffusion de la plaquette d'information PPI

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Parvine LACOMBE, Directrice de Cabinet du Préfet de la Moselle, afin qu'elle évoque les sujets liés à l'évacuation des populations, l'iode et le nouveau PPI à 20 km (voir diaporama correspondant).

Il est fait mention de plusieurs canaux parmi lesquels un numéro vert (0.800.96.00.20) joignable du lundi au samedi ; une adresse mail (campagneiode@interieur.gouv.fr) ; un espace d'information dédié sur le site du ministère de l'intérieur : www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Nos-missions/La-protection-des-personnes-des-biens-et-de-l-environnement/Campagne-de-distribution-d-ioder

A l'issue de la présentation, M. Yves LHEUREUX revient sur la zone d'évacuation unique à Metz décidée par le Préfet de la Moselle. Il demande ce qu'il est prévu en cas d'une météo non favorable à une évacuation vers Metz.

Mme Parvine LACOMBE explique qu'un plan B est prévu vers la Moselle-Est.

M. Yves LHEUREUX demande si une évacuation est envisagée vers l'Allemagne.

Mme Parvine LACOMBE explique qu'un travail avec l'Allemagne et le Grand-Duché de Luxembourg au sujet de la gestion du trafic existe, mais qu'une évacuation vers un pays étranger n'est pas prévue. Elle ajoute qu'une grande partie de la population s'auto-évacuera elle-même. L'évacuation par les services de l'Etat en phase immédiate (dans les 5 km du PPI) représenterait environ 15 000 personnes (population, notamment les écoles et établissements sociaux et de santé, ainsi que les salariés du CNPE intervenant dans la gestion de crise), qui seraient prises en charge et mises à l'abri au-delà des 30 km autour de la centrale.

M. Yves LHEUREUX souhaite savoir si une simulation des temps d'évacuation a été réalisée, comme c'est le cas aux Etats-Unis, étant donné qu'une évacuation peut durer plus longtemps que ce qui est imaginé.

Mme Parvine LACOMBE répond qu'à ce stade, la simulation n'est pas prévue, mais devra être faite lors de l'exercice prévu en 2022.

Mme Rachel ZIROVNIK demande si la population sera impliquée dans cet exercice.

Mme Parvine LACOMBE répond que le scénario de l'exercice n'est pas encore fixé.

7. Evénements sur l'échelle INES relatifs :

- au dépassement du délai de réparation suite à un essai périodique réalisé sur l'unité de production n°3 (déclaration au niveau 1 le mercredi 3 février 2021)

- à la détection tardive d'un écart dans la configuration du système de ventilation du bâtiment réacteur de l'unité de production n°3 (déclaration au niveau 1 le 24 février 2021)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom et à M. Pierre BOIS, Chef de la division de l'ASN de Strasbourg afin qu'ils présentent les 2 événements de niveau 1 sur l'échelle INES (voir diaporamas correspondants).

Aucune question n'est posée à l'issue des présentations.

8. Présentation du livre blanc de l'ANCCLI sur les situations post-accidentelles transfrontalières

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Yves LHEUREUX, Directeur de l'ANCCLI, et à Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI de Cattenom afin qu'ils présentent le livre blanc sur les situations post-accidentelles transfrontalières (voir diaporama correspondant).

Suite à la présentation des 13 recommandations formulées dans le livre blanc, les intervenants expliquent que le travail va se poursuivre au niveau local, afin que les acteurs du territoire (Maires, CLI) s'emparent de ces questions.

Mme Parvine LACOMBE se montre favorable à un approfondissement de la démarche engagée par l'ANCCLI.

Mme la Vice-Présidente de la CLI remercie la Préfecture d'être facilitatrice de la démarche. Elle précise qu'un mail sera envoyé aux membres de la CLI pour recenser les volontaires souhaitant travailler sur le sujet.

M. Yves LHEUREUX et Mme Anne-Laure MACLOT se montrent disponibles pour venir présenter le livre blanc à des structures locales si la Préfecture de la Moselle le souhaite.

9. Points divers concernant la CLI

- Rapports d'activités et budgétaires de 2019 et de 2020 / programme d'activités et budget 2021

Mme la Vice-Présidente de la CLI présente les rapports d'activités et budgétaires de 2019 et de 2020, ainsi que le programme d'activités et le budget de 2021. Ces 6 documents sont approuvés par les membres de la CLI.

- Visite du site du CNPE de Cattenom

M. Jérôme LE SAINT propose à tous les membres, et en particulier aux nouveaux, de venir visiter la centrale d'ici la fin de l'année 2021. Un mail sera envoyé par la Secrétaire de la CLI à l'issue de la réunion, contenant les modalités de visite et une proposition de date.

- Formation Plan Communal de Sauvegarde

Mme la Vice-Présidente propose aux Maires membres de la CLI de s'inscrire à une formation visant à les aider à réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Cette formation est organisée par l'IRMA (Institut des risques majeurs) et est entièrement payée par l'ANCCLI. Elle poursuit un triple objectif d'analyse des risques et de mise en place d'une stratégie opérationnelle, de conception d'outils documentaires et d'optimisation des dispositifs locaux de l'alerte. Elle se déroulera sur une journée, en présentiel ou en distanciel.

Mme la Vice-Présidente indique qu'un recensement des membres intéressés sera effectué par mail.

Mme Parvine LACOMBE indique souhaiter être informée de la tenue de la formation, la Préfecture de la Moselle travaillant directement avec les Maires dans la réalisation de leur PCS.

M. Yves LHEUREUX ajoute que l'ANCCLI propose d'autres formations gratuites à destination des membres de CLI, par exemple sur les connaissances de base de la sûreté, et sur la radioactivité, en lien avec l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Ces informations sont transmises régulièrement par l'intermédiaire des Secrétaires des CLI.

Mme la Vice-Présidente de la CLI remercie l'ensemble des intervenants et des participants, et conclut la réunion à 12h25.